

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 87 - 18 mai 2007 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

- 1 - Campagne Internationale contre le meurtre et la lapidation de femmes au Kurdistan
- 2 - Campagne de solidarité pour Nawal El Saadawi

TEXTES

- 3 - Mutilations sexuelles - Texte Commission Femmes Fasti
Brésil : Le Pape au Brésil condamne l'avortement, le préservatif et l'euthanasie.

SORTIES, LIVRES....

- 4 -

MOBILISATIONS

- 1 - Campagne Internationale contre le meurtre et la lapidation de femmes au Kurdistan : <http://www.petitiononline.com/kurdish/petition.html>

Le 7 avril 2007, Doa Khalil Aswad, une jeune fille âgée de 17 ans a été lapidée à Bashiqa près de Mossoul (Irak). Cet assassinat a été commis par les hommes de son clan appartenant à la communauté religieuse yézidi. Cette jeune fille a été condamnée par sa famille parce qu'elle aimait un jeune arabe issu de la communauté musulmane. La lapidation a été commise en pleine journée sans que la police kurde se soit sentie obligée d'intervenir. Plusieurs organisations, mais aussi des féministes et des personnalités irakiennes et kurdes, viennent de lancer une campagne internationale pour dénoncer ce meurtre horrible en exigeant que les assassins soient jugés et punis et que le gouvernement régional kurde prenne les mesures nécessaires en protégeant réellement les femmes contre toutes ces violences.

Au : Gouvernement Régional Kurde

Campagne Internationale contre la lapidation des femmes au Kurdistan

Condamnons la lapidation de Doa Khalil Aswad, condamnée à mort pour être tombée amoureuse !

Doa a été lapidée à mort dans le centre ville de Bashiqa, devant des centaines de personnes. Alors présentes sur le lieu du crime, les autorités n'ont fait aucun geste pour empêcher ce crime. En agissant de la sorte, elles ont une très lourde responsabilité.

Doa était une jeune fille de 17 ans dont le clan appartient à la communauté religieuse yézidiste. Lorsque son clan a appris qu'elle était amoureuse d'un jeune musulman qui lui avait rendu visite, il dépêcha quelques hommes pour la capturer et la lapider publiquement. Cela s'est passé le 7 avril 2007 dans la ville de Bashiqa près de Mossoul (Irak).

En Irak et au Kurdistan d'Irak, les femmes sont opprimées et sont considérées ne faisant pas partie de l'humanité. Les droits qu'elles ont, sont insuffisants. Les assassinats, les suicides et les violences contre les femmes font partie de la réalité quotidienne dans cette région. Pourtant un crime de cette nature (lapidation en public en toute impunité) est quelque chose de nouveau au Kurdistan d'Irak, et montre bien que de tels crimes sont actuellement tolérés. Les assassins de Doa sont toujours en liberté.

L'échec du gouvernement pour protéger les femmes et mettre en place des lois contre les meurtriers crée une situation où des milliers de femmes sont victimes de crimes soi-disant « d'honneur ». La violence augmente et est la conséquence directe de l'importance des traditions patriarcales et religieuses.

Nous condamnons fermement cet acte barbare et appelons toutes les organisations pour les droits humains et les droits des femmes, tous les partis politiques et activistes du Kurdistan et du monde entier à condamner ce crime.

Au XXI^e siècle, que de tels crimes puissent avoir lieu en plein jour n'est pas seulement une honte pour toute la société, c'est une honte pour le gouvernement kurde actuel qui est incapable de protéger les femmes de telles pratiques inhumaines et obscurantistes. La lapidation de Doa Khalil Aswad crée un dangereux précédent et il faut s'attendre à ce que de plus en plus de femmes soient victimes de lapidation.

Nous tenons le Gouvernement régional du Kurdistan pour responsable de la protection des femmes et de leurs vies dans la région, et affirmons qu'il doit mettre fin aux brutalités et violences contre les femmes.

Aussi, les signataires demandent :

- Que le Gouvernement régional kurde juge et punisse les assassins ;
- Que le Gouvernement régional kurde mette en place une législation contre la terreur, les meurtres et l'oppression des femmes et qu'il punisse les criminels ;
- Pour éviter que ce crime barbare devienne une norme et une pratique dans la société kurde, le Gouvernement régional kurde doit criminaliser la lapidation.

Initiatrices et initiateurs de la campagne :

Houzan Mahmoud : représentante à l'étranger de l'Organisation pour la Liberté des Femmes en Irak (OWFI) et coordinatrice de la campagne

Raga Rauf : écrivain, militante pour le droit des femmes et coordinatrice de la campagne

Samera Mohammed : éditrice de Rasan, journal pour femmes au Kurdistan.

Yanar Mohammed : Présidente de l'Organisation pour la Liberté des Femmes en Irak

Aram Ali : coordinateur du site kurde <<http://www.bopeshawa.com>>www.bopeshawa.com

Baker Ahmad : écrivain et poète

Dler Colnadar : membre du bureau exécutif de l'organisation CHAK

Omar Faris : coordinateur du site kurde <<http://www.kurdsitannet.org>>www.kurdsitannet.org

Dina Nammi : Campagne Internationale contre les Crimes d'Honneur

Amal Almas : Ligue des Femmes Irakiennes, Gothenburg, Suède

Fédération des Syndicats et Conseils Ouvriers d'Irak, représentant(e)s du Kurdistan

Chro Sabir : directrice de l'organisation de femmes Rasan au Kurdistan

Hana Shwan : journaliste et militante des droits des femmes au Kurdistan

Hamza Abd : Maison de la Culture irakienne à Gothenburg, Suède

Pour joindre cette campagne et affirmer votre soutien, merci de contacter :

Houzan Mahmoud, <mailto:houzan73@yahoo.co.uk>houzan73@yahoo.co.uk et Rega Rauf, <mailto:rega_rauf@yahoo.com>rega_rauf@yahoo.com

2 - Campagne de solidarité pour Nawal El Saadawi

L'écrivaine égyptienne Nawal El Saadawi, connue dans le monde arabe et internationalement, fait face à une campagne politique et religieuse, menée par Al-Azhar en Egypte, pour la poursuivre en justice pour apostasie et non respect des religions, à cause d'une pièce de théâtre publiée au Caire, en arabe, en janvier 2007 sous le titre « Dieu démissionne à la réunion au sommet ».

Cette pièce de théâtre s'inscrit dans la fiction et ce sont les spectateurs du théâtre qui doivent en juger et pas les religieux. Traduire une écrivaine devant un tribunal pour ce genre d'accusations graves pourrait être considéré comme un permis de l'assassiner.

Ces accusations, qui ne correspondent pas aux valeurs du 21ème siècle, constituent une atteinte à la liberté d'expression et touchent une écrivaine, femme et médecin, qui a offert aux lettres arabes, quarante cinq ouvrages, romans, pièces de théâtre, nouvelles, autobiographie et œuvres scientifiques et intellectuelles reliant les causes de la libération de l'Homme et de la libération des femmes et traduits en plus de trente langues dans le monde.

Ce n'est pas la première fois que Nawal El Saadawi fait face à ce genre de campagne. Un autre procès a été intenté, précédemment, contre elle en l'accusant également d'apostasie.

Nous, signataires de cette pétition, nous exigeons l'arrêt immédiat de cette répression et nous invitons tous les hommes et les femmes de conscience dans le monde, dans les pays arabes et en Egypte, à se lever pour défendre la liberté de la pensée et de la créativité.

Nous appelons toutes les associations de la société civile, les unions d'écrivains, les journalistes et les femmes et hommes libres dans chaque pays ainsi que les associations de femmes et les partis politiques éclairés et démocratiques à participer à cette campagne.

Arab Women's Solidarity Association-Belgique

Pétition sur : <http://www.gopetition.com/online/11678.html>

TEXTES

3 - Mutilations sexuelles - Texte Commission Femmes Fasti

Dans le courrier de la Marche Mondiale des Femmes n° 79 du 23/02/07 nous sommes invitées à nous mobiliser pour faire signer une pétition contre l'excision sur le site : <http://www.respect-ev.com> dont voici le texte :

" Je m'oppose aux mutilations génitales féminines sous toutes leurs formes. Je demande donc aux responsables de la coopération au développement de mon pays et de l'Europe de faire respecter le protocole de Maputo par les pays africains et d'investir des moyens importants dans les programmes d'information et

d'éradication de ces pratiques qui meurtrissent plus de 3 millions de fillettes chaque année.

En vous rappelant que dans le monde, 8 petites filles sont excisées toutes les 3 minutes.

- Que cela concerne 3 millions de fillettes chaque année

- Qu'il y a 130 millions de femmes excisées dans le monde"

Mais pour nous ici, quel accueil est fait aux femmes qui veulent préserver leurs filles de ces pratiques ? J'ai résumé un courriel de Florence Lacaze de la Commission femmes de la FASTI qui décrit leurs parcours en France et je le propose à votre réflexion. Julie Beaufil
- Le Cri

Mutilations sexuelles féminines et droit d'asile, derrière les discours, une politique de stigmatisation toujours à l'œuvre

Dans son rapport *«La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées»*. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés définit les mutilations sexuelles féminines ainsi : *Section des organes génitaux pour des raisons non médicales, généralement pratiquée en bas âge, allant de la section partielle à l'ablation totale des parties génitales, en passant par leur suture pour des raisons culturelles ou autres raisons non thérapeutiques ; intervention souvent subie plusieurs fois au cours de la vie d'une femme (p. ex. après l'accouchement ou après une agression sexuelle). Pratiquées par : praticiens traditionnels, appuyés, tolérés ou assistés par la famille, les groupes religieux, la communauté entière et certains États.*

Cette violence, communément appelée excision, est aujourd'hui prise en compte en tant que persécution spécifique faite aux femmes, dans le droit français et dans son application.

Une femme persécutée peut donc argumenter de son refus de l'excision pour demander le statut de réfugiée à l'O.F.P.R.A et la C.R.R., mais, à ce jour, qu'elle soit excisée et que sa demande s'articule sur les stigmates de cette persécution, ne suffit pas en soi. Il faut que cette femme soit mère d'une enfant mineure (fille non excisée) et qu'elle s'oppose à son excision en cas de retour au pays d'origine.

L'OFPRO et la C.R.R, pour qui le récit de persécution n'est pas une garantie suffisante, pousse à rajouter dans le dossier d'asile, en tant qu'élément de preuves, un certificat d'examen médical gynécologique de la mère et de la fille. Celui ci se doit d'établir l'excision de la mère et la non excision de l'enfant.

En ce qui concerne l'OFPRO, c'est encore insuffisant pour octroyer un statut de réfugié. Bien que la loi n'en dise rien, cette administration, sous la tutelle du ministère de l'intérieur, accrédite des structures reconnues par ses services comme expertes pour effectuer en amont un pré-tri des étrangères.

Dans les dossiers de "protection excision" est exigée une expertise sociologique du G.A.M.S, seule structure reconnue par l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides. Ce document vient compléter le dossier, soit à la demande de la dépositaire du dossier, soit à la demande de l'administration compétente.

La commission de Recours des Réfugiés qui elle en tant que juridiction, conserve un tant soit peu d'indépendance ne tient pas compte à ce jour de ce document sociologique. Dans

les 21 jours suivant son entrée en France, ou au mieux dans les 2 premiers mois, le parcours d'asile suivant doit être accompli par la femme qui demande l'asile pour mutilations sexuelles sans qu'elle soit pour autant assurée de l'obtenir :

Jour 1 :

- permanence d'accueil associative : première prise de contact/orientation/information sur les démarches
- Préfecture ; retrait du dossier d'asile
- Permanence d'accueil : recueil du récit de vie, montage du dossier d'asile
- Certificat médical : justification de l'examen gynécologique
- Certificat sociologique : justification du certificat
- Permanence d'accueil : recueil des justificatifs - clôture du dossier 1^{ère} instance

Jour 21 : O.F.P.R.A. : réception du dossier

En sus de "l'imagerie du faux réfugié" propre à l'OFPRA, c'est le contenu de son dossier associé à ce qu'elle défendra, seule, lors de l'entretien individuel à l'O.F.P.R.A. qui sera déterminant.

Le fait que dans un contexte de limitation drastique d'accès au statut de réfugiées, la non-excision de la génération suivante puisse permettre l'accès aux papiers de la mère donc de la famille bouleverse un système de valeurs.

Ce qui, de fait, ne pouvait être évoqué parce que d'ordinaire est tabou : le souvenir de sa propre excision, la douleur qui reste souvent très présente, la place de la femme dans la structure sociale devient accessible et peut conduire à un travail de fond invalidant la transmission des mutilations.

En ouvrant des droits à un statut légal et, in extenso, une amélioration majeure des conditions de vie familiale, cette petite fille réelle et rêvée peut devenir celle qui va permettre de rompre la traditionnelle chaîne des mutilations et libérer ces mères.

A contrario, l'enfant-papier devient porteuse d'un poids qui peut se révéler préjudiciable dans la relation mère-enfant : le temps du désir n'est pas posé mais imposé par la situation administrative, et marque une fois de plus une différenciation femmes françaises-femmes étrangères. Pour ces dernières le droit à disposer de leur corps, le choix de leur sexualité et de la contraception leur est encore refusé.

De plus, en imposant l'enfant comme sésame d'accès aux papiers, l'Etat français infirme la reconnaissance de la souffrance de la mère et, ce faisant, ne pose pas une position de lutte réelle contre l'excision, et donc de protection des femmes qui en sont victimes (quelque soit leur origine) comme préalable, mais se contente d'un acrobatisme entre deux. D'une part, une médiatisation de cette problématique, d'autre part, là comme ailleurs, une chasse à la «fausse réfugiée».

Détournement des outils médico-sociaux au profit d'une gestion migratoire

La législation, en refusant le statut de réfugiée à une femme qui a déjà été excisée, estime ainsi que la persécution se limite à l'acte en lui-même. C'est nier que le trauma produit au moment de la mutilation ne s'arrête pas avec la cicatrisation de la plaie, mais peut continuer à se répercuter dans le corps et le psychisme de la femme.

Les violences et les souffrances, permanentes et enfin évoquées ou racontées, habitent totalement les récits. Très souvent marquées par des viols caractérisés "les femmes paient un lourd tribut aux violences sexuelles, avec des atteintes profondes à la sexualité, l'intimité, la vie privé"», ces violences sexuelles, physiques et psychologiques provoquent un psycho traumatisme (ou névrose traumatique) qui représente l'affection la plus répandue parmi les nouveaux patients du Comede¹.

S'il n'y a pas une pathologie spécifique au migrant, la situation au pays d'origine, le parcours d'exil, peuvent être à l'origine de ce psycho traumatisme (Aïdan-Rechtman) nécessitant un suivi approprié. Mais c'est aussi le non-accueil fait en France (Fassin) à ces personnes qui renforce leur vulnérabilité et empêche alors une efficience des soins : impondérable et harcelante difficultés matérielles, statuts juridiques incertains ne permettent que rarement de s'octroyer le devenu luxe du temps thérapeutique, ou simplement de se poser pour digérer le passé et envisager l'avenir : celui-ci est toujours source d'angoisse parce que soumis à l'improbabilité d'un statut légal.

Entre les pratiques attentives du Planning Familial où un travail partenarial et des protocoles d'accueil peuvent être mis en place permettant aux soignantes de se situer dans le respect total de l'intégrité de la personne, d'autres praticiens, reconnus par l'O.F.P.R.A, vont, par leurs pratiques malencontreuses (négation de l'excision, refus de donner le certificat en main propre à la patiente), destituer la femme d'une reconnaissance fondatrice de la violence qui lui a été faite, et redoubler l'obligation habituelle de silence.(Nantes juin 2005)

Cette politique participe, par cette stigmatisation d'une population, à reproduire le pacte de violence et de silence un instant effrité et entrave le processus d'accompagnement des acteurs-trices de la solidarité.

Par son discours et ses pratiques, elle enferme dans une fidélité communautaire qui peut conduire au maintien de la coutume de l'excision en France en tant que signe d'une revendication identitaire, au prix de la souffrance de celles même censées être protégées. C'est nier les droits fondamentaux des femmes et les maintenir dans une subordination inextinguible.

Récuser les mutilations sexuelles est un processus que nous avons le devoir d'inscrire dans le cadre d'un contrat moral entre la société et la personne instituant le droit à ne pas être excisée, mais aussi le droit à un revenu et un logement décent, un statut social et juridique égalitaire.

C'est ainsi que les mutilations sexuelles pourraient s'éteindre en France.

¹ Comité Médical pour les Exilés.

Tout l'article sur le site de la Fasti, : www.fasti.org

4 - Brésil : Le Pape au Brésil condamne l'avortement, le préservatif et l'euthanasie.

Source Nathalie Szuchendler. Lu dans Respublica N° 538

C'est en souhaitant que l'Eglise latino-américaine impulse le respect de la vie, " depuis sa conception jusqu'à son déclin naturel ", que Benoît XVI effectue sa première visite en Amérique latine. Tandis que l'opus Dei, en la personne de Mgr Echevarria*, invite les auditeurs de Radio Vatican à accompagner le Pape parce que " la famille chrétienne est

¹ Comité Médical pour les Exilés.

d'une grande importance pour le développement de tous les continents et pour une société digne de la personne humaine " ...

Arrivé dans l'Etat de São Paulo, pour une visite au Brésil où se déroulera la cinquième assemblée générale du Conseil épiscopal latino-américain (Celam), Benoît XVI déclare à la foule de 40.000 jeunes catholiques réunis au stade de Pacaembu le jeudi 10 mai, et aux milliers d'autres restées à l'extérieur : *" Efforcez-vous de résister fermement aux pièges du mal omniprésents "* Outre ses mises en garde contre la consommation de drogues, la violence, la corruption et les tentations de l'argent et du pouvoir, Benoît XVI martèle ses plaidoiries pour l'abstinence et contre l'avortement auprès d'une jeunesse catholique brésilienne connaissant des relations sexuelles précoces.

" L'Église manque cruellement d'outils, pour parler d'éducation sexuelle aux jeunes. Prêcher l'abstinence ne sert à rien, tout le monde a des relations sexuelles ", commente le père Emir Rigon* un quinquagénaire qui a délaissé sa robe de prêtre pour le jean, plus pratique sur les routes défoncées de cette banlieue déshéritée, et rappelle les ravages du sida, les mères contraintes de quitter l'école, et surtout le drame des avortements clandestins. *" Souvent, les adolescentes interrompent leur grossesse de peur d'être mises dehors par leurs parents "*, dit le père Emir.

Au Brésil, comme dans la majorité des pays d'Amérique latine, l'avortement est interdit, sauf en cas de risque mortel pour la mère ou consécutif à un viol. Pour avorter, les gamines des favelas ont recours aux pires méthodes. Les plus désespérées s'introduisent une aiguille à tricoter dans le vagin, provoquant souvent une perforation de l'utérus. Les autres fabriquent un thé à base de marijuana ou achètent deux comprimés de Cytotec, médicament conçu pour le traitement des ulcères et pouvant provoquer des hémorragies d'autant plus dangereuses que les adolescentes tardent à se rendre à l'hôpital, parce que culpabilisées. Pointant du doigt l'hypocrisie de la société brésilienne, le directeur du centre d'apprentissage Padre Bello constate : *" Les filles des classes aisées vont dans des cliniques qui ont pignon sur rue et payent le prix fort. Les autres vont à la boucherie "* Dans ce pays dévasté par le sida, Benoît XVI, lui, exhorte la jeunesse à résister à *" l'hédonisme "* des sociétés modernes, à *" dire non aux médias qui tournent en ridicule la sainteté du mariage et la virginité avant le mariage "* et à cultiver avant tout *" des vies limpides et claires "* autour du mariage.

Selon une enquête de l'institut Ibope (Instituto Brasileiro de Opinião Pública e Estatística), 96 % des jeunes catholiques sont en faveur de l'usage du préservatif et 62 % jugent l'opposition de l'Église dépassée. Ils sont 79 % à récuser l'obligation d'attendre le mariage pour leur première relation sexuelle. L'abstinence prônée par le pape, *" c'est une décision absolument individuelle. Je n'ai rien pour ou contre celui qui souhaite être chaste ou celui qui ne le veut pas. Mais nous ne pouvons baser notre politique de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida en préconisant la chasteté "* a déclaré vendredi la secrétaire d'Etat brésilienne aux Droits de la femme, Nilcea Freire. *" Nous préconisons l'utilisation de moyens contraceptifs, aussi bien masculins que féminins, dont l'usage s'est montré efficace dans la prévention de maladies sexuellement transmissibles "*, a souligné la ministre. *" Je respecte la position de l'Église et je ne me sens pas le droit d'interférer dans ce qu'elle préconise, mais je pense que la question du combat contre le sida est de la compétence du gouvernement. Nous devons le conduire en fonction des besoins de la population brésilienne "*

En effet, par une politique basée sur la distribution de préservatifs, l'administration gratuite de médicaments aux personnes séropositives, et la pression sur les grands groupes pharmaceutiques pour la baisse du prix des traitements, le Brésil a endigué l'expansion du sida pendant ces dix dernières années.

Quant à l'IVG, chaque année, 220 000 jeunes femmes la pratiquent et se rendent ensuite à l'hôpital. On estime qu'au moins 5 000 personnes en meurent chaque année ou gardent des séquelles qui les rendent stériles.

Le président Lula a indiqué de son côté que la question de l'avortement devait être traitée comme un " *problème de santé publique* ", tout en se déclarant contre à titre personnel... La récente décision de la ville de Mexico de dépénaliser l'avortement a déclenché une réaction des évêques mexicains, qui menacent de ne plus donner la communion aux élus ayant voté la loi, dont le maire de gauche de la capitale mexicaine.

Benoît XVI soutient l'épiscopat mexicain : "*Ce n'est pas une menace arbitraire, elle est prévue dans le code de droit canon : il est écrit que le meurtre d'un enfant est incompatible avec l'eucharistie.*" Insistance particulière sur le thème de l'avortement qui agite plusieurs pays de la région, allusion aux réformes en cours d'adoption en Colombie (droits de succession dans les couples homosexuels) : Benoît XVI réaffirme avec force la doctrine de l'Eglise, notamment sur l'avortement, le contrôle des naissances, l'homosexualité et la défense des valeurs familiales.

SORTIES, LIVRES....